



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16 MARS 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	30
Nombre de présents :	28
Convocations :	10 MARS 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Clément THÉODORE, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Clarisse KIRCH Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

- M. Jean-Baptiste BARDET
- M. Loïc CAPPE
- Mme Camille FERET
- Mme Julie GODICHAUD
- M. Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Jean-François TIMMERMAN remplit les fonctions de Secrétaire

Objet : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation aux associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population au premier trimestre 2023,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

- Agglo Sud volley-ball 76	920 €
- Billard Club Sottevillais.....	80 €
- Compagnie des Archers Sottevillais	240 €
- La Sottevillaise.....	560 €
- Stade sottevillais 76	1.700 €
- Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball	680 €
- Stade sottevillais cheminot club - section escrime	200 €
- Stade sottevillais cheminot club - section football	1.240 €
- Stade sottevillais cheminot club - section gym. volontaire	550 €
- Stade sottevillais cheminot club - section handball.....	240 €
- Stade sottevillais cheminot club - section judo	600 €
- Stade sottevillais cheminot club - section lutte	500 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis.....	200 €
- Solidarité Boxing Club Internationale	230 €
- Association Sport et loisirs pour tous	560 €
- Amicale Laïque Césaire Levillain	240 €
- Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf	240 €
- Roller Olympic club de Petit-Quevilly.....	200 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2023 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix et 1 abstention, en décide ainsi.

La délibération n°43 est adoptée à la majorité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230316-2023-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 27/03/2023



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire


Luce PANE